

# Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la commune de Limersheim.

*Numéro 021 – juin 2017*

## Édito du Maire

Chers Amis,

3ème Fête des voisins – Encore une réussite en 3 temps...

Cette année encore, de nombreux habitants du village ont répondu présent à l'appel lancé à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> fête des voisins.

Après un temps pluvieux toute la journée, ce sont un peu plus de 200 courageux qui se sont réunis dans différents sites.



Aussi, je voudrais profiter de cet éditorial pour remercier les nombreux participants pour la réussite de cet événement et plus particulièrement :

- Angèle et Jean-Marie LUTZ, qui ont ouvert leur hangar aux voisins de la rue Valpré. Près de 60 personnes se sont retrouvées pour un moment convivial,
- A l'amicale des Sapeurs-Pompiers, pour la mise à disposition de leurs locaux pour les voisins de la place de l'Église,
- A Marylin et Stéphane WALTER, pour le chauffage dans leur salle accueillant la rue Circulaire,
- A Véronique et Denis MUTSCHLER, pour la mise à disposition de leur véranda pour le groupe « Binnen et environs »,

Félicitations aux plus courageux de la rue des Frênes et Charmes qui ont fêté sur la route, bravant ainsi le froid et le vent.

Merci à Anita et Jeannot ECKERT, qui ont ouvert leur garage, rue du Verger pour la soirée des voisins reportée au samedi soir.

Merci à Chantal et Jean-Pierre DIEBOLT pour la fête des voisins organisée dimanche.

Merci également aux enfants du Conseil Municipal des Enfants pour leur spectacle, ainsi qu'à leurs accompagnateurs.

Encore une fois, une fête attendue par tous et une réussite totale ...

2018, verra quelques changements dans l'organisation, mais nous verrons cela en temps voulu.

Merci pour votre accueil.

Votre Maire, Stéphane SCHAAL

## Mairie de Limersheim

### Accueil du public :

Lundi	de 09h00 à 12h00
Mardi	de 09h00 à 12h00
Mercredi	de 09h00 à 12h00
Jeudi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 09h00 à 12h00

### Permanence du maire et des adjoints :

Les Jeudis de 19h00 à **20h00**, avec possibilité de rendez-vous.

## Déchetterie d'Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

Samedi de 9h00 à 12h00

## Le temps des Cerises

Nous vous rappelons que les deux cerisiers de la cour de la Mairie sont les cerisiers de tous les limersheimois.



Nous vous invitons à venir en cueillir les fruits.

## Déchetterie d'Erstein

### Horaires :

Lundi	de 13h00 à 17h00
Mardi	de 13h00 à 17h00
Mercredi	Fermé
Jeudi	de 13h00 à 17h00
Vendredi	de 13h00 à 17h00
Samedi	de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Dimanche	de 09h00 à 12h00



### Accès :

Un système de contrôle automatisé des accès est mis en service sur le site de la déchetterie d'Erstein.

**N'oubliez pas votre badge.**

## Plan Canicule !

Avec l'été, les périodes de fortes chaleurs peuvent se multiplier et mettre notre santé en danger. Les personnes âgées et les enfants sont les principaux concernés. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents.

Il est conseillé :

- de boire régulièrement de l'eau (ne pas attendre d'avoir soif pour boire !!!)
- d'éviter les efforts physiques intenses
- de ne pas boire d'alcool
- d'éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée
- de s'humidifier la peau plusieurs fois par jour
- de mettre sa maison à l'abri de la chaleur en fermant les volets par exemple.



Merci à chacun d'être vigilant, de prendre régulièrement des nouvelles de son entourage et de ses voisins, surtout lorsque ce sont des personnes âgées, handicapées ou isolées. Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

## Don du Sang

La prochaine collecte de sang aura lieu

Le vendredi 30 juin 2017  
À partir de 18 h 30 au Foyer Club Saint Denis

Venez nombreux.

Le Don du Sang est un geste vital et nécessaire. C'est un véritable engagement qui vient du cœur et qui sauve des vies. Il s'agit en effet de soigner des malades et des accidentés.

Pour tous ceux qui en ont besoin chaque jour, rien ne peut remplacer le sang.





# Élections Législatives des 11 et 18 juin 2017

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin prochain.

Ces élections viseront à élire les députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

Le scrutin se déroulera de **8 heures à 18 heures** en salle des cérémonies.

## Le vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA n° 14952\*01 sont disponibles sur internet.

### Durée de validité :

La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, une procuration peut être établie pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement, si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

### Où faire établir sa procuration et quand ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration sera soit le Tribunal d'Instance, la Gendarmerie ou la Police Nationale ou l'Ambassade de France pour les résidents à l'étranger. Aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe de date limite pour l'établissement d'une procuration de vote mais les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée en mairie.

### Qui peut voter par procuration ?

3 grandes catégories de personnes sont concernées par le vote par procuration (art L.71 du Code électoral) :

- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.
- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.
- Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

### Les démarches à accomplir :

Le mandant doit se présenter personnellement et être muni :

- d'une pièce d'identité ;
- du formulaire de vote par procuration: s'il a rempli le formulaire disponible en ligne et l'a imprimé





ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE / 1 RUE DE ROME / SCHILTIGHEIM

Expositions, conférences, animations pédagogiques pour petits et grands, expériences virtuelles, démonstrations de matériels et expositions de véhicules, vous attendent au siège du SDEA et au sein de ses ouvrages représentatifs qui ouvriront leurs portes. Venez nombreux !

Pour plus d'info, consulter le site : [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)

## *Journées de l'eau 24 et 25 juin 2017*

À l'occasion de ses 75 ans, le SDEA et ses partenaires vous invitent, les 24 et 25 juin prochain aux Journées de l'Eau 2017.

**Un événement festif, familial mais surtout responsable autour des grands enjeux de l'eau.**

Acteur local de référence dans la gestion de l'Eau, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, organise un week-end grand public dont l'objectif est de mieux comprendre les enjeux de l'eau, le rôle de chacun dans sa préservation et de mettre en lumière la diversité et la technicité des métiers ainsi que les savoir-faire des femmes et des hommes du SDEA.

## **LIMERSHEIM : La fibre optique est là**

Les travaux de déploiement de la fibre optique sont terminés à Limersheim.

Le réseau s'ouvre à la commercialisation le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Chacun pourra désormais souscrire un abonnement pour bénéficier de débits Internet inégalés.

ROSACE, société en charge de ce réseau fibre optique, organise **une réunion publique d'information** à l'attention des habitants et des entreprises, pour présenter les modalités pratiques de raccordement de chaque foyer, les avantages de la fibre optique et les offres commerciales le

### **Jeudi 29 juin à 20 h au Foyer Club Saint-Denis**

Les Fournisseurs d'Accès Internet, qui proposent différentes formules d'abonnement au réseau, seront présents.

Retrouvez tous les renseignements pratiques relatifs à ROSACE – La fibre optique en Alsace sur le nouveau site Internet : [www.rosace-fibre.fr](http://www.rosace-fibre.fr)

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.



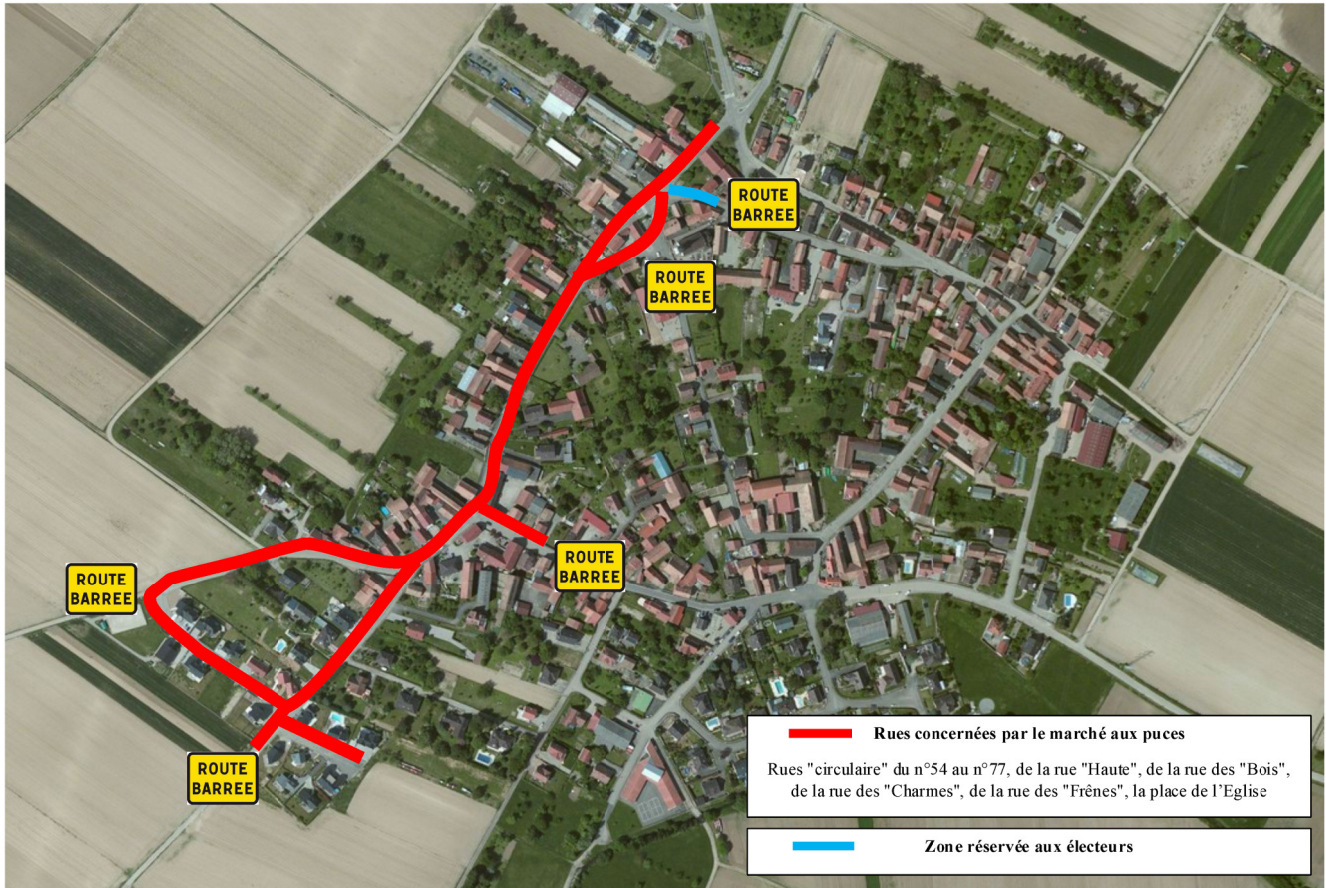
# Marché aux puces du 11 juin 2017

Comme chaque année, le Foyer Club Saint Denis de Limersheim organise son traditionnel marché aux puces dans les rues du village.

**Restauration le midi :** grillades saucisses et merguez, frites, pâtisseries

**Le soir à partir de 17h :** tartes flambées et pizzas.

## Plan des rues concernées



**En raison des élections législatives, un tronçon de la rue circulaire non loin du bureau de vote sera réservé aux électeurs afin de stationner leurs véhicules. (zone bleue sur le plan)**

## Fête de l'école

**Famille, grands-parents, voisins, amis,**

Les enfants de l'école de Limersheim,  
l'équipe enseignante, l'association des Parents d'élèves  
et la Commune

vous invitent

à la

Fête de fin d'année de l'école

qui aura lieu

**le 30 juin 2017 à l'école à 18 heures.**



## Déclarations préalables

**Demandeur**



**Objet**

**Décision**

A = Autorisé, R = Refusé

<b>GUIDAT Erwin</b>	Changement des fenêtres et porte de garage 1, rue Valpré	A : 24/03/2017
<b>SCI La Résidence</b>	Installation d'une porte de garage 13, rue Circulaire	A : 13/04/2017
<b>SCHAAL Fabienne</b>	Couverture d'une terrasse existante 14, rue Valpré	A : 05/05/2017
<b>DELACÔTE Patrick</b>	Construction d'un abri de jardin 28, rue Valpré	A : 05/05/2017

### Un devoir du villageois

Il est rappelé à chaque habitant qu'il est tenu de participer à l'effort collectif pour garder le village propre en assurant le balayage ainsi que l'arrachage des mauvaises herbes au droit de sa propriété.



### Battage du blé

En raison du démarrage de la saison de battage de blé 2017, il est demandé aux habitants des rues des Bois, Haute, Circulaire, Platanes, et autres de ne pas stationner de façon anarchique afin de permettre aux moissonneuses batteuses et tracteurs de traverser le village en toute sécurité.

Cette recommandation prend effet à compter du 20 juin 2017.

### Pour un Limersheim plus propre

Rien n'est plus désagréable que d'avoir à slalomer entre les déjections de nos amis à quatre pattes, de rentrer chez soi et de découvrir les chaussures de nos enfants ou les roues de la poussette souillées par ces déjections. Calvaire du piéton, les déjections canines encombrant trop souvent les rues et les espaces publics. N'oublions pas qu'elles peuvent provoquer glissades et chutes accidentelles.

La Commune de Limersheim souhaite s'engager dans une campagne de sensibilisation contre les déjections canines.

Vivre ensemble, partager l'espace public c'est d'abord une façon de démontrer combien nous sommes respectueux des autres.

En effet, si les rues de Limersheim et cet espace public au sens large, sont en quelque sorte « notre propriété collective », il nous appartient en contrepartie de nous considérer comme responsable de l'utilisation de cet espace. Nos amis à quatre pattes sont les bienvenus ; ensemble, nous devons veiller à ce que la promenade soit un véritable plaisir pour tous les Limersheimois.

Ramasser ce n'est pas se rabaisser, c'est citoyen.

(Quelques lieux qui sont régulièrement souillés : Espaces verts rue des Amis, trottoirs de la rue Circulaire,...)

### Déménagement de la Trésorerie d'Erstein

La Trésorerie située rue du Rempart à Erstein déménage.

Les nouveaux locaux se situent au-dessus du Centre des Impôts, rue de Savoie à Erstein.

Aussi, les bureaux de la trésorerie seront fermés à partir du 23 juin 2017 et la réouverture se fera le 28 juin au matin.

# Suppression des frais d'itinérance dans l'Union européenne à partir du 15 juin 2017

À partir du 15 juin 2017, les Européens n'auront plus de frais d'itinérance à payer quand ils se déplaceront dans l'Union européenne (UE).

Les frais d'itinérance sont les surcoûts que les opérateurs de télécommunications imposent à leurs abonnés lorsqu'ils utilisent leur appareil mobile dans un autre pays de l'UE.

En effet, l'itinérance (en anglais roaming) est une fonctionnalité qui permet d'utiliser son téléphone mobile, son smartphone ou sa tablette via un opérateur différent de celui auquel on est abonné.

Ainsi, à partir du 15 juin 2017, lorsqu'ils seront en déplacement dans l'UE, les consommateurs (particuliers et entreprises) verront leurs appels, SMS et données mobiles facturés au même tarif que lorsqu'ils se trouvent dans leur pays.



Toutefois, en cas de dépassement des volumes contractuels en itinérance, des frais supplémentaires seront facturés aux consommateurs dans la limite de :

- > 3,2 centimes par minute pour les appels ;
- > 1 centime par SMS ;
- > 7,7 € par gigaoctet pour les données mobiles. Ce tarif diminuera progressivement jusqu'à 2,5 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette mesure intervient en application du règlement européen n° 531/2012 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union, modifié par le règlement 2015/2120 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 établissant des mesures relatives à l'accès à un internet ouvert.

## Petite histoire d'incivilité

La plupart d'entre nous sont actifs dans le tri des déchets, l'utilisation très régulière des bennes de tri sélectif le démontre.

Mais voilà, certains font preuve d'incivisme en ne respectant pas les consignes de dépôt dans les containers ou encore en se contentant de déposer simplement leurs déchets au pied des bennes.



Cette utilisation sauvage des bennes n'est pas sans conséquences :

- > celles contenant d'autres déchets que ceux indiqués ne peuvent pas être recyclées et l'effort des utilisateurs corrects est ainsi réduit à néant.
- > les déchets déposés de façon sauvage au pied des containers nuisent à la propreté et à l'aspect des lieux.
- > les employés municipaux doivent se charger du nettoyage, alors qu'ils peuvent œuvrer de meilleure façon à la beauté du village.

Merci à tous pour vos efforts pour maintenir notre qualité de vie.

## « *La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres* » : *vivons ensemble, osons le civisme !*

Propreté, sécurité, bruit et respect des autres et de notre cadre de vie, chacun doit se sentir un acteur responsable de la vie du village.

Pour le mieux-être général, les bonnes relations de voisinage et pour éviter les sanctions, il appartient à chacun d'agir en étant vigilant au bien-être et à la sécurité de tous.



Ainsi, concernant le bruit par exemple, il n'y a pas que le tapage nocturne qui est interdit.

Le bruit de voisinage punissable, même de jour, est un bruit répétitif, intensif ou qui dure dans le temps et causé sans nécessité.

Pensez donc à la tranquillité de vos voisins ; ne laissez par exemple pas vos chiens aboyer dehors.

Pour ce qui est de la circulation et du stationnement, les règles édictées par le code de la route sont à respecter et ce dans tout le village.

Le respect du stationnement, des priorités à droite, des limites de vitesse n'est pas une option ; il est le garant de la sécurité de tous ! Pour les quartiers où il n'y a pas de cases, le stationnement est interdit à proximité des intersections et à tout endroit où il gêne la circulation des piétons, cyclistes et automobilistes.

Changez donc les habitudes qui mettent en péril la sécurité et le confort de tous, rentrez par exemple vos voitures dans vos garages ou utilisez vos cours (ouvrir et fermer le portail ne prend pas une éternité).

## ***Bonnes vacances à tous***

Le Conseil Municipal et le personnel de la Mairie vous souhaitent à tous de passer de bonnes vacances et un bon été à Limersheim ou ailleurs.

Quoi qu'il en soit, si l'envie vous vient de nous écrire une carte n'hésitez pas !

Nous l'afficherons avec grand plaisir !!!



Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 21  
Juin 2017 édité par la Mairie de Limersheim



Le Maire,  
  
Stéphane SCHAAL



# Quoi ? Quand ? Avec Qui ? Où ?

L'agenda de Limersheim.

**19 Juin – 7 Juillet inclus**

**Fermeture du secrétariat de la Mairie**

**11 Juin**

**Marché aux puces**

Traditionnel marché aux puces organisé par le Foyer Club Saint Denis dans les rues du village.

**30 Juin**

**Fête de l'école**

**11 & 18 Juin**

**Élections législatives**

Ouverture du bureau de 8h à 18h

**30 Juin**

**Don du Sang**

**23 Juin**

**Après midi Aînés à l'école**

Les enfants de l'école accueillent les seniors pour leurs présenter le spectacle de fin d'année.

**8 Juillet**

**Feu de la Saint Jean**

Soirée festive organisée par le corps des sapeurs pompiers de Limersheim. Le chapiteau sera monté sur le terrain de sport comme en 2016. Venez nombreux...

**25 Juin**

**Ramassage de vieux papiers**

Mise en place de la benne sur la place de l'Église à partir du vendredi 24 juin. Merci de déposer votre papier directement dans la benne.

**20 Juillet**

**Concours des maisons fleuries**

Le jury du concours communal des maisons fleuries passera ce jour.

**29 Juin**

**Réunion publique**

Présentation des offres fibres par Rosace au Foyer Club Saint Denis à 20h00.

**22 Juillet - 26 Août**

**30 Septembre**

**Soirées Labyrinthe à la ferme Kieffer**

Tartes flambées et buvette autour d'un feu de camp à la ferme Kieffer.

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 21  
Juin 2017 édité par la Mairie de Limersheim



Le Maire,

  
Stéphane SCHAAL

**Grand Est**

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
**Bas-Rhin**

Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

 **ROSAÏCE**  
La fibre optique en Alsace

**LA FIBRE OPTIQUE EST ARRIVÉE**

**Réunion publique d'information  
Jeudi 29 juin 2017 à 20h00  
au Foyer Club Saint Denis**

Avec  
le soutien  
de



UNION EUROPÉENNE



Plan France  
**Très Haut Débit**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les communes et les  
communautés de communes  
et d'agglomération en Alsace